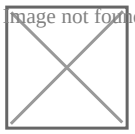

Achat en indivision avec mon conjoint

Par **tilou42**, le **12/03/2019** à **18:00**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir plus d'informations concernant un achat en indivision. Je m'explique:

Mon conjoint à acheter une maison seul, il y a 2 ans (apport, frais de notaires, travaux, ect..)

Nous avons donc conclut que je rembourserai la moitié du restant du crédit dû.

C'est à dire que je deviendrais proprietaire à 37% (soit 83 000€) de la maison et lui de 63%.

Nous devons passer chez le notaire pour signer l'acte de vente.

Il m'annonce des frais à hauteur de 9% (soit 7470€), sachant que mon compagnon quand il a acheté la maison a déja payé 14 000€ de frais de notaire.

Qu'en dites vous ? Le taux appliqué est normal ?

Merci pour vos réponses :)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés